

Crise sahélienne au Mali : approche géopolitique et sécuritaire

Vincent SASSEL

Après son passage comme conseiller à la représentation militaire belge auprès de l'Union européenne, le Colonel Breveté d'état-major Vincent SASSEL est, depuis octobre 2015, adjoint au sous-chef d'état-major Stratégie (DACOS Strat).

Sinds 3 juli 2016 voert ons land het bevel over de trainingsmissie van de Europese Unie in Mali (EUTM Mali). Met de inzet van een substantieel detachement, waarmee Defensie een van de belangrijkste bijdragen aan de missie levert, maakt onze aanwezigheid in Mali deel uit van een VN-missie, namelijk de Multidimensionele Geïntegreerde Stabilisatiemissie van de Verenigde Naties in Mali (MINUSMA). Daarenboven wordt onze defensiesamenwerking met de Maghreb- en de Sahellanden zowel op bilateraal als op multilateraal vlak versterkt. Om meer inzicht te krijgen in onze hernieuwde belangstelling alsook in de omwenteling van het zwaartepunt van onze aanwezigheid in Afrika, is het nodig om de Sahelregio, en Mali in het bijzonder, evenals de evenementen die deze geografische zone door elkaar schudden in een breder kader te plaatsen.

Le 11 janvier 2013, en lançant l'opération Serval, la France intervient militairement au Mali et place, du même coup, le pays et la bande sahélo-saharienne au centre de l'attention des médias et des chancelleries du monde entier. Une telle intervention, faisant suite à la demande des autorités maliennes et décidée à l'apogée d'une crise ravageant le pays depuis les premières attaques de janvier 2012, a un triple objectif : primo, stopper l'offensive des groupes terroristes, secundo, préserver l'existence et restaurer la souveraineté de l'État malien ainsi que son intégrité territoriale et, tertio, préparer le déploiement de la force d'intervention africaine dans le contexte de la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).



22 Comment ce pays qualifié de « modèle de démocratie » africaine a-t-il pu sombrer dans un tel chaos, dans un tel état de déliquescence ?

Bien plus qu'une crise malienne, il s'agit davantage d'une crise sahéenne au Mali, conséquence de tensions et de forces tant endogènes qu'exogènes au pays. Cet article s'attellera donc, dans une première approche, à analyser les facteurs d'instabilité à partir du contexte géopolitique général du Sahel ainsi qu'à partir de celui, particulier, du Mali. Ensuite, il tentera d'éclairer les rouages et dynamiques complexes entre les différents acteurs internes pour s'attarder, enfin, sur le jeu et le positionnement des acteurs extérieurs dans lequel s'inscrit l'action de la Belgique et de notre Défense.

CONTEXTE GÉOPOLITIQUE SAHÉEN

La crise qui a secoué le Mali en janvier 2012 dépasse de loin ce vaste État aux frontières héritées de la colonisation française. Sans vouloir en faire la chronologie complète, force est de constater que ses origines et ses enjeux sont ancrés dans un contexte espace-temps bien plus large et plus ancien, celui du Sahel et, davantage encore, celui de la zone sahélo-saharienne. Une étude du cadre géographique régional, une analyse des réalités sociopolitiques ainsi que des facteurs historiques caractérisant la région permettront de donner un éclairage différent aux spécificités maliennes et de faire émerger certains éléments, souvent négligés, du conflit et de ses racines.

LE SAHEL, UN ESPACE COMPLEXE, PLURIEL ET MOBILE, LIGNE CHARNIÈRE DE FRACTURE ET DE TENSIONS

Terme d'origine arabe signifiant littéralement « bordure » ou « rivage », le Sahel est une vaste zone de quelque 5.500 km de long et de 400 à 500 km de large traversant le continent africain d'ouest en est (voir figure 1 ci-dessous).

Vaste zone charnière entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, l'espace sahélo-saharien est un espace pluriel marquant la fracture entre les populations nomades à peau claire, souvent arabisées, au nord et celles à la peau noire, sédentaires, dans le sud. Haut lieu de brassage de populations et d'ethnies variées parlant des langues différentes, cet immense territoire est un espace pluriel particulièrement complexe où l'absence de réelles frontières rend son contrôle difficile. En effet, dans une zone soumise aux aléas bioclimatiques où la survie oblige les populations à la mobilité, les territoires et les frontières ne limitent et ne gouvernent en rien les déplacements.

23



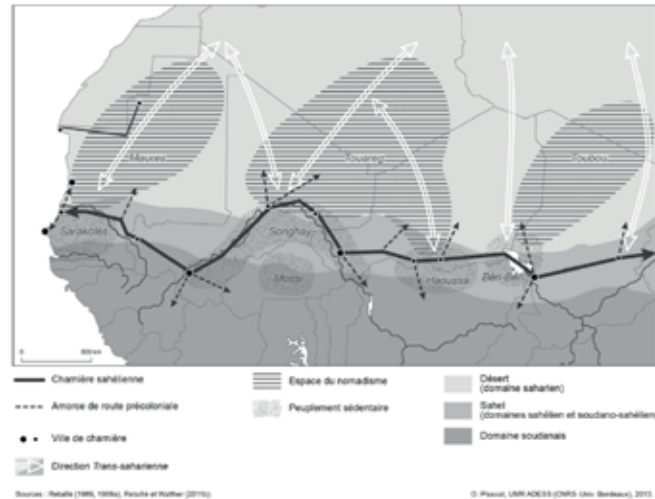
Figure 1. Délimitation bioclimatique du Sahel.

Source : Encyclopædia Universalis.

Agités tant par l'incertitude climatique que par celles sociale et politique qui en sont les corollaires, les États sahéens apparaissent, dès lors, davantage comme une succession de carrefours d'espaces mobiles ramifiés reliant les routes transsahariennes allant vers le nord et la Méditerranée aux routes du golfe de Guinée vers le sud et l'Afrique subtropicale. Ces routes ont créé des liens par une circulation s'appuyant sur les villes et les marchés. Ainsi, d'ouest en est, les pays sahélo-sahariens s'articulent de manière identique pour former, à l'échelle continentale, une véritable charnière assurant la jonction entre le nord et le sud de l'Afrique. Cette jonction est elle-même mobile selon les circonstances climatiques et géopolitiques (voir figure 2 ci-dessous).

La mobilité y étant une question de survie, la maîtrise des réseaux et des routes transsahariennes ancestrales est hautement stratégique. C'est donc le mouvement et les liens caractérisés non seulement par les flux, mais également par les alliances qui se font et se défont selon les circonstances, qui priment sur le territoire. Dès lors, le contrôle stratégique d'une telle zone qui suppose, avant tout, la mainmise sur les liens entre populations, les itinéraires et les lieux de passage – en un mot, sur les réseaux – est d'autant plus complexe qu'il est soumis aux conjonctures diverses (climatique, politique, économique et militaire).

Sur le plan démographique, en matière de peuplement, les pays du Sahel se caractérisent par une densité extrêmement faible dans les parties septentrionales, alors que leur capitale excentrée et située



dans le sud du pays concentre une large partie de la population ainsi que le pouvoir national. Une telle disparité met en évidence un clivage centre-périphérie et pose la question de l'exercice de la souveraineté et de l'autorité des États concernés, notamment en matière de

Figure 2. La charnière sahélienne.

contrôle du territoire. En outre, ces mêmes pays sont confrontés à un défi démographique de taille, celui d'une population en croissance constante. D'ici 2030, l'augmentation moyenne de population y est en effet évaluée à 60 %. Les conséquences associées à une telle croissance sont nombreuses et considérables, en particulier dans les grandes villes où l'on estime que la population aura triplé dans vingt ans. Le défi, au-delà d'être d'ordre alimentaire, se pose également sur le plan de la santé, de la formation et de l'emploi. Ainsi, d'ici 2050, les jeunes de moins de 20 ans devraient constituer près de la moitié de la population totale. Considérée par d'aucuns comme une opportunité économique en matière de capital social, une telle augmentation constitue néanmoins un challenge socio-économique important, voire, au pire, une bombe à retardement sécuritaire dans la mesure où cette croissance ne s'accompagnera pas d'un développement économique et social aussi rapide.

FACTEURS HISTORIQUES, DES EMPIRES DE LA ROUTE À LA COLONISATION

Au cours des siècles, différents empires et royaumes se sont établis sur la charnière sahélienne. Dans le contexte historique du commerce

transsaharien, les régions septentrionales constituaient un élément-clé du développement et de la prospérité de ces hégémonies, véritables carrefours unissant le Maghreb à l'Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. À l'époque de ces grands empires, les villes du Nord-Mali telles que Tombouctou ou Gao étaient les plus florissantes du Mali. Hauts lieux des échanges entre les caravaniers maghrébins et les populations subsahariennes productrices, ces villes étaient aussi au centre du trafic des esclaves noirs venant du sud.

Le colonisateur français a joué un rôle prépondérant dans l'écriture de certains chapitres de l'histoire de cette zone sahélo-saharienne. Afin de répondre au besoin de coordonner les territoires conquis sous une autorité unique, ceux-ci ont été fédérés au sein d'une nouvelle entité, l'Afrique-Occidentale française (A.-O.F), dont les réorganisations successives traduisent la complexité et les difficultés de gouvernance par l'autorité française. Ce découpage administratif, préfigurant les États postcoloniaux, a eu pour effet de regrouper des populations chargées de lourds contentieux historiques et de faire cohabiter des ethnies victimes de la traite avec d'autres négrières. Cassant la dynamique des routes transsahariennes, le colonisateur français, par crainte d'une poussée musulmane dominatrice, a préféré s'appuyer sur les populations du sud (dont sont notamment issus les tirailleurs ayant combattu lors des deux guerres mondiales) pour assurer le maintien de l'ordre et l'administration des territoires du nord. Par ailleurs, les investissements dans le domaine social, éducatif et culturel ont été essentiellement faits au profit du sud, créant ainsi une élite noire qui prendra la relève à la décolonisation, au détriment des populations du nord.

La décolonisation des années 60 a eu pour effet de tracer des « frontières-lignes » jugées arbitraires et de créer des États qui ne tiennent nullement compte des dynamiques internes ni des aspirations des populations concernées. En outre, la plupart des régimes de ces nouveaux États de la zone sahélo-saharienne, aux mains des nouvelles élites noires, se caractérisent par une forte centralisation du pouvoir et par une incapacité à asseoir de façon durable un projet de construction d'un État stable et souverain. En conséquence, incapables de contrôler certains pans entiers de leur territoire, ces pouvoirs centraux y négligent, peu à peu, tout investissement économique et social, contribuant de facto à un vide ne demandant qu'à être comblé. Ce faisant, ils accroissent le clivage centre-périphérie auquel le colonisateur avait déjà largement concouru.

FOCUS SUR LE MALI

Enclavé au centre de la bande sahélo-saharienne, le Mali (dont le nom provient de l'empire homonyme qui, du XIII^e au XVI^e siècle, a écrit une des pages les plus glorieuses de l'histoire africaine) en concentre tous les facteurs de crise.

FACTEURS GÉOPOLITIQUES PARTICULIERS

Avec une superficie d'un peu plus de 1,24 millions de km² (environ 41 fois la taille de Belgique) et une population de quelque 15 millions d'habitants, le Mali s'articule autour de la boucle du fleuve Niger, partie intégrante de la fameuse charnière sahéenne mentionnée précédemment. L'immensité d'un tel territoire et la longueur de ses frontières (plus de 2.230 km avec l'Algérie et plus de 1.370 km avec la Mauritanie) mettent en évidence la difficulté structurelle pour l'État malien et pour Bamako, sa capitale décentrée, d'imposer leur souveraineté, d'autant plus que le pays est en grande partie couvert par la bande sahélo-saharienne, haut lieu des réseaux et de la mobilité.

Malgré un haut potentiel en matière de ressources minières et pétrolifères faisant l'objet de nombreuses convoitises, le Mali est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Compte tenu des infrastructures déficientes, la couverture des besoins alimentaires du peuple malien, en particulier dans le nord, plus vulnérable au changement climatique, est un défi majeur, accentué par la pression démographique. Face à cette dernière, l'économie ne peut suivre et le chômage des jeunes, très élevé, est lui-même un facteur d'instabilité politique, voire sécuritaire. La jeunesse désœuvrée et sans perspective est, en effet, une proie facile pour le crime organisé et l'extrémisme terroriste.

Construisant sur l'héritage de la colonisation, les différents gouvernements maliens ont vainement tenté de façonner un État-nation mais, ce faisant, ils ont répété les fautes du colonisateur. Au-delà



Figure 3. Carte du Mali et de ses subdivisions administratives.
Source : Nations unies – Section cartographique.

d'une façade de démocratie exemplaire, l'État malien reste inachevé. En dépit de la volonté d'unité nationale et de décentralisation affichée par ses derniers dirigeants, certaines populations, en particulier celles nomades du nord, ne se sont jamais senties parties prenantes au projet. De plus, le manque chronique d'investissements dans les territoires septentrionaux n'a fait qu'accroître le mur d'incompréhension entre Maliens du nord et du sud. L'État, en proie à un clientélisme répandu à tous les niveaux de pouvoir, n'est jamais vraiment parvenu à exercer ses fonctions régaliennes. Absent dans le nord, il a perdu toute légitimité vis-à-vis de sa population. La corruption endémique et l'argent facile qui en est le corollaire ont ainsi sapé les fondements mêmes du Mali, transformant ce « modèle de démocratie » en véritable coquille vide.

L'ISLAMISATION AU MALI

Avec près de 94 % de musulmans, le Mali est profondément empreint de l'islam. Sunnite d'inspiration soufie, l'islam malien imprégné d'animisme se caractérise par une grande tolérance et par la coexistence de nombreuses nuances historiques différentes. Peu à peu, à partir des années 40, le wahhabisme porté par des pèlerins et étudiants maliens de retour d'Égypte et d'Arabie saoudite impose de nouveaux enjeux à la société musulmane malienne. Avec la démocratisation du pays, la dynamique sociale de l'islam malien, initiée dans les années 70, s'accroît. Celle-ci se traduit notamment par l'apparition d'écoles privées islamiques en langue arabe ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG) financées non seulement par les pays wahhabites du Golfe, mais aussi par la Libye de Kadhafi qui cherche à contrebalancer l'influence saoudienne. Particulièrement dans le nord où les services publics font défaut, la sphère islamique a pu se développer par le biais d'organisations caritatives accusées de faire de la prédication par la même occasion. Des prédicateurs provenant généralement d'Arabie saoudite et du Pakistan s'y sont principalement intéressés aux Touareg de la tribu des Ifoghas, dans la région de Kidal, instigateurs de la crise de 2012.

LE MALI ET SES DYNAMIQUES INTERNES

Atypique à bien des égards, la crise sécuritaire initiée par des Touareg dans le nord n'est pas le seul fait de la question touareg. Elle est également étroitement liée aux groupes armés islamistes et aux trafiquants.

LE NORD ET LA QUESTION TOUAREG

Le problème du nord, intimement lié à la question touareg, s'inscrit dans le long cours de l'histoire. Il trouve ses racines dans la colonisation et la conquête française du Sahara. Depuis cette période jusqu'à nos jours, cinq rébellions touareg, dont la nature et les objectifs ont varié dans le temps, se sont succédé.

Les peuplades touareg, fragmentées par les divisions administratives coloniales qui ont engendré les États postcoloniaux, se répartissent aujourd'hui entre cinq pays différents : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali et le Niger. La société touareg, très hiérarchisée et composée de nombreuses tribus, se subdivise en différents clans ou communautés lignagères. Chaque clan se divise lui-même en de nombreux groupes et sous-groupes. Cette structure féodale conjuguée à l'absence de prise en compte par les autorités maliennes de la spécificité touareg a nourri des rébellions larvées qui se sont manifestées par de multiples soulèvements armés au cours de la jeune histoire du pays. Malgré les différents accords de paix visant à octroyer une plus grande autonomie au nord, le gouvernement de Bamako, dans sa volonté d'imposer une unité nationale chimérique, a répondu par la militarisation de la région. Plus grave encore, il n'a pas tenu ses engagements de décentralisation. De fait, plus souvent absentes, les autorités centrales se sont jouées des désaccords idéologiques et politiques ainsi que des divisions tribales, préférant jouer la carte de l'instrumentalisation et agir par procuration selon une politique de « diviser pour régner ».

GROUPES ARMÉS, TERRORISME ISLAMISTE ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Le défi sécuritaire au Mali ne se limite pas à la seule question touareg. Dans le vacuum créé par l'absence de l'État au nord, l'islam radical se répand et se sanctuarise sous couvert d'aide au développement en tissant des liens d'opportunisme, tandis que, parallèlement, les trafics en tout genre prolifèrent. Historiquement, islamisation et commerce ont toujours été complémentaires. Cependant, en raison de la situation économique et des pressions financières exercées sur les États de la bande sahélo-saharienne, l'objet et les produits de ce commerce se sont diversifiés au fil du temps. Pour survivre dans une zone aussi inhospitalière que le nord du Mali, pour financer leurs activités et s'intégrer dans les sociétés sahéliennes, des mouvements tels qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont besoin d'argent. Celui-ci provient essentiellement du paiement des rançons pour la libération d'otages ainsi que des liens avérés avec la criminalité organisée. Dans cette zone d'Afrique où le commerce et les réseaux commerciaux

constituent les ressources principales de revenus, les trafics en tous genres ont gagné en importance en raison non seulement des énormes profits qu'ils peuvent rapidement engendrer, mais également du fait du manque d'alternatives économiques capables de générer de pareils enrichissements. Dans ce contexte, en payant les rançons, les pays occidentaux ont eux-mêmes encouragé ce « commerce » par lequel les otages d'abord capturés par des bandes criminelles servent ensuite de monnaie d'échange aux terroristes.

Poursuivant des objectifs différents, criminalité organisée et terrorisme djihadiste partagent un double intérêt commun : tout d'abord, celui d'établir un sanctuaire, une zone de non-droit dans la bande sahélo-saharienne et en particulier dans le Nord-Mali, ensuite, celui d'y contrôler les routes et les réseaux. Dans cette zone du pays rendue instable par les rébellions touareg successives, la complaisance, voire la complicité des autorités de l'État lorsque celles-ci ne sont pas absentes, a favorisé la création d'une communauté d'intérêts entre leaders tribaux, djihadistes et groupes criminels où chacun des acteurs se nourrit mutuellement. En outre, au sein de cette communauté, les alliances se font et se défont au gré de l'opportunisme et du pragmatisme de chacun. Ainsi, lors de la crise de 2012, les djihadistes d'AQMI, d'Ansar Dine et du Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ont profité des vellétés d'autonomie du mouvement laïc et nationaliste touareg, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), pour instrumentaliser ce dernier en vue de conquérir les villes du nord. Une fois conquises, ces groupes djihadistes ont retourné la situation en leur faveur en expulsant le MNLA hors de celles-ci. Cet échec embrouillé d'alliances changeantes se retrouve également dans le positionnement des différents acteurs pour les discussions relatives aux accords de paix et à leur implémentation.

JEU ET POSITIONNEMENT DES ACTEURS EXTÉRIEURS

En raison de son caractère transfrontalier et de la montée en puissance des groupes armés, la crise malienne a modifié le contexte géostratégique aux portes de l'Europe et a projeté le Sahel au centre de l'attention internationale. Conséquence indissociable des turbulences causées par les « printemps arabes » et, en particulier, par l'effondrement du régime libyen du colonel Kadhafi, l'embrouillamini interne et les événements ont non seulement un impact régional indéniable, mais ils sont également influencés par l'imbroglio régional et international.



PERSPECTIVE RÉGIONALE

Au niveau régional, et sans compter les rivalités entre les différents acteurs concernés, la pléthore d'organisations régionales et la complexité du paysage institutionnel sont telles que la question se pose sur leur efficacité, en particulier, dans le domaine sécuritaire. Aucun organisme n'est à même de rassembler tous les États directement concernés et la lutte d'influence hégémonique entre les grands pays maghrébins (Algérie, Libye et dans une moindre mesure le Maroc) a empêché la mise en place des outils et des programmes sécuritaires nécessaires.

La première institution appelée à jouer un rôle clé a été la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont ni la Mauritanie, ni le Tchad ne font cependant partie. Ainsi, avec la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies du 20 décembre 2012, le déploiement d'une mission internationale de soutien au Mali sous conduite de la CEDEAO, la MISMA, avait été décidé. Cependant, face aux difficultés opérationnelles et financières rencontrées, avec l'adoption de la résolution 2100 par le Conseil de sécurité, la MISMA fut transférée à l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle porte désormais le nom de MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali). Parallèlement, le cadre diplomatique pour la résolution du conflit passe de la CEDEAO à l'Union africaine, puis à l'ONU.

En outre, les rôles essentiels joués par l'Algérie et la Libye ont un impact tant en amont qu'en aval de la crise. D'une part, en raison de son jeu trouble et ambigu, Alger a sa part incontestable de responsabilité tant dans l'éclatement que dans la résolution de la crise. D'autre part, que ce soit sous le régime de Kadhafi, jouant la carte du patronage ethnique et économique, ou, après la chute de celui-ci, comme source de chaos géostratégique, la Libye continue à tenir un rôle crucial.

LE SAHEL AU CENTRE DE L'INTÉRÊT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les intérêts et les enjeux dépassant de loin le cadre purement régional, c'est en ordre dispersé et avec des objectifs divers que la communauté internationale s'est impliquée dans cette zone particulièrement fragile et explosive du continent africain. Les acteurs extrarégionaux sont aussi multiples que leurs motivations. Tous ont développé leur propre stratégie pour la région.

À l'origine du guépier libyen, se trouvent notamment la France et les États-Unis qui, chacun de leur côté, doivent cueillir les fruits de leurs

interventions. Par ailleurs, sous couvert de lutte contre le terrorisme, ces deux pays ont lancé des programmes largement subsidiés et à caractère essentiellement sécuritaire. En répondant ainsi à des intérêts à court terme et à des stratégies propres, ils ont eux-mêmes contribué à nourrir le mal qu'ils se proposaient ouvertement de combattre. En tout état de cause, l'UE a préféré concentrer ses efforts sur la diplomatie et la reconstruction de l'armée malienne, action à laquelle participe notre pays. Faisant ainsi preuve de frilosité, de lenteur à intervenir, voire de désunion, elle a raté l'occasion de jouer son véritable rôle d'acteur de sécurité et ce, en dépit d'un péril naissant au seuil même de sa porte. Seule la France, en lançant l'opération Serval avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU, a été en mesure de donner rapidement le coup d'arrêt décisif à la crise. Même s'il est vrai qu'elle a pu bénéficier de certains appuis (essentiellement d'ordre logistique) d'autres États (dont la Belgique), il ne faut pas oublier que quelque 5.000 ressortissants français étaient présents au Mali au moment de la crise. Il est également indéniable que Paris a d'importants intérêts économiques dans la zone sahélienne, notamment en matière de ressources minières et pétrolifères. Par ailleurs, la transformation du dispositif militaire par la mise sur pied, le 1er août 2014, de l'opération française Barkhane, permet aux Français d'adapter durablement leur présence dans la bande sahélo-saharienne. De ce fait, ils deviennent un acteur incontournable et un partenaire indispensable tant au niveau régional, avec notamment les pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), qu'au niveau international.

Avec l'adoption de la résolution 2056, le 5 juillet 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies, sollicité par la CEDEAO, s'implique formellement dans la crise sahélienne au Mali. Cette résolution demande notamment au secrétaire général d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie des Nations unies pour le Sahel. Celle-ci sera présentée le 14 juin 2013. Cette entrée en matière prudente et tardive de l'ONU, avec un possible déploiement de Casques bleus dans le nord du pays, est perçue avec réticence par les Maliens qui y voient une manière pour la communauté internationale de forcer la main au gouvernement malien à négocier. De plus, le transfert de la MISMA aux Nations unies sous le nom de MINUSMA ne s'opère pas aussi facilement que prévu. Un des premiers problèmes est celui de l'intégration des unités faisant initialement partie de la MISMA et de leur mise aux normes de l'ONU, un autre est celui lié à la génération même de la force. Sans parler du manque de capacités stratégiques clés, six mois après le déploiement de l'opération onusienne, plus de 3.000 militaires et policiers sur un effectif global annoncé de 15.640 manquaient encore à l'appel. En outre, malgré son aspect « robuste » s'appuyant sur le chapitre VII de la Charte des Nations unies, d'aucuns jugent son mandat initial trop faible. Au-delà du

34 soutien au dialogue politique et de la protection des civils, les troupes de l'ONU peuvent recourir à la force en vue de stabiliser les agglomérations du nord du Mali. Cependant, elles n'ont initialement aucun mandat pour traiter effectivement et efficacement les questions touchant au crime organisé transnational ainsi qu'à ses liens diffus avec le terrorisme.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX D'ALGER ET STABILISATION DU PAYS

À l'instar des accords d'Alger signés en 2006 pour mettre fin à la précédente rébellion touareg, l'actuel accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger et parrainé par la communauté internationale, s'annonce prometteur. Toutefois, le fait qu'il ait dû être scellé par les parties signataires en deux moments différents de l'été 2015 en dit déjà long sur les difficultés à le mettre œuvre. Et de fait, un des instruments prévus par l'accord d'Alger, le Mécanisme opérationnel de coordination (MCO) n'a vu le jour qu'en décembre 2016. Composé de troupes issues des Forces armées maliennes (FAMA), des groupes armés progouvernementaux (regroupés sous le nom de Plateforme) ainsi que des mouvements rebelles séparatistes (affiliés à la Coordination des mouvements de l'Azawad – CMA), ce mécanisme a notamment pour tâche de sécuriser le nord du pays. À peine mis en place à Gao, le MCO a fait l'objet, le 17 janvier de cette année, d'une attaque terroriste causant plus de cinquante victimes.

L'instabilité sécuritaire, trouvant toujours ses racines tant dans les revendications locales du nord du pays que dans les questions liées au terrorisme international et aux trafics en tous genres, perdure notamment sur les axes routiers du nord et dans la plupart des centres secondaires. La réinstallation des services de l'État et l'exécution des programmes de développement prévus par l'accord en sont, de ce fait, entravés. En outre, en décidant de ne tenir les élections locales de novembre 2016 que sur les territoires effectivement sous son contrôle, le gouvernement de Bamako a pris une décision lourde de conséquences puisqu'il a, de facto, cautionné une partition entre le nord et le sud du pays.

Dans cet imbroglio, la MINUSMA, qui a vu son mandat renouvelé de façon plus robuste et ses effectifs renforcés (avec, notamment, une implication grandissante de notre Défense), est appelée à jouer un rôle toujours plus essentiel dans la stabilisation du pays. Le tribut à payer est lourd : avec plus de 110 membres tués depuis son déploiement initial, elle est déjà la mission onusienne la plus meurtrière...

Enfin, en guise de conclusion, au-delà de l'approche sécuritaire, seule une démarche plus globale, concertée entre acteurs régionaux et extérieurs, y associant un gouvernement malien qui assume pleinement ses responsabilités sur l'ensemble du pays, permettrait de construire une paix durable au Mali. Une telle approche constituerait une première étape

pour assurer la stabilité, le développement et l'appropriation de la région sahélo-saharienne au sein d'un continent africain qui se prend lui-même en main. Encore faut-il que tous les partenaires coopèrent et qu'aucun ne tire la couverture à soi au profit d'intérêts propres. Quant à l'apport de nos forces armées, il doit s'inscrire dans le contexte d'une démarche belge plus globale au Sahel vers laquelle l'ensemble des acteurs doivent tendre.

Le véritable enjeu est là ! <

Mots clés : crise sahéenne – Mali - stabilisation

35